

CR CA Lycée Condorcet
29/09/2022
Début de séance 18h02

Présents : M. GUILLERM, proviseur, M. LASSAUNIERE, proviseur adjoint, M. FRIBAULT, agent comptable, M. KAZMIERCZAK, CPE, Mme MASOTTI, DDFPT, Mme BLAIS, Mme NEZ, Mme MOREL, Mme DA SILVA, Mme MAINET MAILLARD, M. MAZURIER, Mme MORAIN, Mme CARTEGENA, Mme BOUTRY, Mme JOBERT, Mme YOUSFI, M. GALLE, Mme ESTREMAR IBOR, Mme BUJIRIRI Emmanuelle, M. POINTIER Rafaël, Mme FIQUET Elina, Mme TIZNITI, mairie de Limay, Mme MACKOWIAK, GPSEO

Votants : 22

1. Approbation du compte rendu du C.A. du 30 juin 2022

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 3

2. Affaires financières, contrats et conventions

- Répartition Crédits globalisés

Subvention de 1520 € reçue le 05/07, pour contribuer à l'achat des carnets de correspondance (2900 €)

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Facture d'hébergement pour le site internet du lycée.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- DBM pour prélèvement sur les fonds de réserve 38 000 €.
SRH : 7000 €
Achat de matériel : 13 000 €
Maintenance de petit matériel 500 €
Il restera 44 974,20 € pour finir.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Contrat Alise

Avenant au contrat pour le sens contact.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

18h16 : arrivée de Mme Morain ; 23 Votants

- Contrat pour reprise des piles usagées.

Ce qui permet de compléter les actions de récupération de matériel usagé déjà en place au lycée, inscrit dans une démarche éco citoyenne.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- Convention « Crée ton parcours »

Avec une association déjà venue pour organiser un parcours numérique d'orientation.

Ce travail serait généralisé aux secondes et 1ères

Mme Mainet Maillard : le point 5 de la convention n'est pas très rassurant.

M Guillerm : au regard de l'article 9, On peut résilier ce contrat en le dénonçant uniquement. Ces associations sont financées par les préfetures.

Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 1

- Convention de prêt d'une exposition avec le centre Hubertine Auclair, à titre gratuit.

Exposition sur les violences sexistes et sexuelles et l'égalité entre Hommes et Femmes. Cette exposition vient enrichir toute une thématique travaillée au lycée.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- Convention de désignation du délégué à la protection des données.

M Mollo est désignée.

Mme Mainet Maillard : Qui est M Mollo ?

M Guillerm : Le délégué académique de la protection des données. Cette convention contraint ce conseiller à suivre, observer, accompagner le lycée.

Mme Boutry : le fait qu'il soit délégué académique n'est-il pas suffisant, pour que nous signions cette convention ?

M Guillerm : Non, cette convention cadre son intervention

M Mazurier : est-ce cela signifie que c'est la fin des Whatsapp ?

M Guillerm : C'est une vigilance puisque des données sensibles sont amenées à circuler.

M Gallé : Quelles sont les infos qui circulent par d'autres biais que l'ENT ?

M Mazurier : Des échanges plus rapides et non officiels.

Mme Mainet Maillard : les groupes whatsapp permettent des échanges plus rapides.

M Guillerm : l'idée est de se donner des règles pour mieux se protéger

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- Attribution des logements de fonction.

Proviseur, Proviseur adjoint, Gestionnaire, Agent d'accueil, Chef de cuisine, Opé.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Da Silva : Il y a des logements vacants, qui peut utiliser ces logements ?

M Guillermin : Ce sont les logements pour les personnels de direction. S'il y a dérogation accordée par la Rectrice pour ne pas occuper ces logements, ils doivent rester inoccupés pour rester disponibles à tout moment.

3. Voyages scolaires et sorties pédagogiques

- Voyage en suède. (Mme Terzi Delmotte)

5 jours, 4 nuits

20 élèves, 2 accompagnateurs.

Devis réactualisé avec surcoût.

Vol Air France

Coût par élève : 594 €

M Gallé : quel est le montant du surcoût ?

M Fribault : + 50 € en 1 an, + 97 € en 2 ans

Mme Mainet Maillard : tout a beaucoup augmenté, et encore d'autres augmentations à venir dès le 1^{er} /10.

Mme Mainet Maillard : Ma question est valable pour plusieurs voyages.

Le nombre d'accompagnateurs est-il suffisant ?

L'établissement doit bien être en capacité d'envoyer une personne en cas de besoin sur place ?

M Guillermin : Il n'y a pas de données précises dans la législation en termes de nombre d'accompagnateurs. Le fait qu'il y ait des élèves majeurs sous-entend qu'ils peuvent être responsabilisés et amenés à gérer un petit groupe en cas de défaillance d'un accompagnateur, pour temporiser en attendant une autre prise en charge. En cas d'urgence à l'étranger on peut solliciter l'ambassade de France pour trouver une solution immédiate.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- Voyage à Madrid. (Mme Pelagatti)

Pour les élèves de la spé Espagnol

300 €

Elèves hébergés dans un hôtel

Du 17/02 4h au 18/02 23h

M Gallé : Y-a-t-il vraiment un intérêt à partir en Espagne pour si peu de temps, il se pose, de plus, la question de l'empreinte carbone.

M Guillerm : les élèves sont très motivés, ce sont des élèves de Spé qui ont des connaissances et des attentes très précises. Le programme est très complet.

M Gallé : Sûrement, mais un avion pendant 3 heures, 2 fois, en moins de 48 heures, cela n'est pas sans poser de question en terme d'impact écologique.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 3

- Voyage en Ecosse. (Mme Sumic)

6 jours, 5 nuits

40 élèves, 5 accompagnateurs

Avril 2023

784 €

Mme Boutry : C'est très cher !

M Guillerm : Ce sont les tarifs du voyageur

Mme Nez : Et s'il n'y a pas 40 élèves ?

M Fribault : Le contrat est prévu pour 40 élèves

M Gallé : 4 accompagnateurs seraient peut être suffisants ?

Vote pour 4 accompagnateurs

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

19h11 : arrivée de Messieurs Rezig et Diatta, venus présenter leur projet de partenariat entre le lycée et leur structure, nommée « école de la 2^{ème} chance »

Il s'agit de remobiliser des élèves en voie de décrochage et scolarisés dans des lycées du mantois. Le projet est nouveau et expérimental, mis en place par le réseau Foquale et implanté au lycée Condorcet pour l'année 2022-23. Il s'agit de prendre en charge des élèves très décrocheurs de l'établissement pendant 6 semaines, de les remotiver pour qu'ils renouent avec l'école ou s'orientent vers un autre projet de formation.

Mme Mainet Maillard se dit choquée et rejette cette externalisation.

Mme Boutry s'indigne et déclare que les missions que s'octroie cette école sont celles qui sont dévolues à l'Education Nationale. Cette présentation est limite offensante pour les personnels, à qui on vient de sous-entendre qu'ils s'y prennent mal.

M. Guillerm répond qu'il ne s'agit en aucun cas d'une externalisation. Le projet est piloté par l'Education nationale, mis en place par le réseau Education nationale de prise en charge des élèves décrocheurs sur le bassin du Mantois (Foquale) en lien avec la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) et le CIO. Le projet s'appuie sur les compétences et l'expertise d'un partenaire éprouvé et reconnu pour travailler avec les jeunes descolarisés. L'originalité de ce projet est de prendre en charge avant la descolarisation des élèves très décrochés et pour lesquels nous avons épuisé nos solutions en interne. Cette alliance éducative

pourrait s'avérer déterminante pour des jeunes dont l'issue prévisible est soit l'exclusion soit la perte totale de sens pour leur scolarité soit une longue errance sans solution concrète.

Mme Boutry demande : Que font tous ces logos de ministères, institutions, collectivités territoriales sur le Powerpoint de présentation ?

M Guillerm : Ce sont les logos des partenaires financiers de l'E2C et du Hub de la réussite

Mme Bujiriri : c'est peut - être une solution, lorsque les élèves sont en totale rupture avec le lycée.

20 h : Départ de 2 élèves, 21 Votants

- Voyage à Strasbourg (Mme Boukra)

Pour les Tales STMG

63 élèves, 5 accompagnateurs

168 €

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

- Voyage à Berlin

Dans le cadre d'un PACTE avec la DAAC et le Cité Éducative

20h06 : Sortie de M Mazurier, 20 votants

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

M Gallé : Qu'en est il du projet de voyage à New York qui nous a été présenté en juin ?

M Guillerm : Le financement a été refusé par la cité éducative, il devient caduque de fait.

20h07 : Sortie de Mme Cartagena, 19 votants

4. Règlement intérieur : modifications

Modification qui porte sur la gestion des retards. Les élèves sont systématiquement acceptés en classe et le retard est traité par la suite, de façon à enrayer les errements et les très gros retards.

Précisions apportées sur la législation des absences

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5. Section européenne espagnole

Cette section a bénéficié d'un moratoire pendant un an afin d'observer les effectifs et le fonctionnement.

Au lycée Condorcet, il n'y a pas de professeur habilité (Certification DNL) à enseigner en langue espagnole une autre matière, conformément à la législation qui régit ces sections. Cela fonctionnait de la sorte depuis des années, mais ce n'est pas réglementaire.

Maintien du moratoire pour une durée d'un an supplémentaire pour trouver des solutions et poursuivre la réflexion.

20h11 : retour de Mme Cartagena, 20 votants

La décision de suppression est donc suspendue, mais il faut engager le débat.

20h13 : retour de M Mazurier, 21 votants

6. Évaluation de l'établissement

Pendant l'année scolaire, il y a d'abord une auto évaluation, qui sera communiquée à des évaluateurs externes, qui produisent un rapport qui sera communiqué aux membres du CA.

Des journées et des demi-journées de concertation sont prévues les 12 octobre et 07 novembre qui seront banalisées, pour mettre en œuvre le travail.

Le lycée Condorcet a été désigné par la Rectrice comme établissement pilote pour le fond d'innovation pédagogique. (8 établissements ciblés dans l'académie, Condorcet, seul lycée polyvalent des Yvelines)

7. Informations diverses (école ouverte, agenda)

M. lassaunière communique le planning prévisionnel des examens.

M. Guillerm répond aux questions diverses, annexées au présent compte rendu.

20h20 : Départ de M Kazmierszak, 20 votants

M Guillerm précise que des contrôles de police sont prévus aux abords de l'établissement dans le cadre de la lutte anti stupéfiants.

Mme Boutry : A l'extérieur de l'établissement, c'est parfaitement légal.

20h20 : Départ de M. Pointier, 19 votants

Présentation d'une motion des représentants des personnels enseignants et d'éducation, soutenue par les parents élus au CA, quant aux conditions inacceptables d'accueil des élèves et des personnels, lors de cette rentrée. La motion est annexée au présent compte rendu.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

M Guillerm remettra directement cette motion à M Cheron, vice-président du conseil régional d'IDF, qui vient au lycée le 06/10.

Fin de séance 20h53